



2023 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 9

Avis à tous les navires

Les conventions collectives du personnel syndiqué de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime sont venues à échéance le 31 mars 2023.

Les négociations sont en cours et se poursuivront avec l'aide d'un médiateur du gouvernement fédéral. La Corporation reste persuadée qu'il est possible de trouver une solution satisfaisante.

Les syndicats seront en mesure de déposer un préavis de grève de 72 heures dès le 18 octobre. Cela signifie que la navigation pourrait être perturbée dès le 21 octobre.

Dans l'intervalle, la Corporation a mis au point un plan de contingence pour assurer une fermeture ordonnée de la navigation en cas d'arrêt de travail. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

Si un navire montant entre dans la section MLO de la Voie Maritime et décide de poursuivre son passage après minuit une minute le 12 octobre, la Corporation ne s'engage d'aucune façon quant à sa capacité d'assurer le passage de retour du navire et sa sortie du réseau.

Le 11 octobre 2023